



# Procès-Verbal de la réunion de bureau de la compagnie des Archers de l'Autize le mercredi 29 novembre 2023



## Les membres du bureau :

**Capitaine :** Christophe TISSEROND

**Vice-président :** Eric DAVERAT

**Secrétaire adjoint :** Maxime DUTREUIL

**Trésorier :** Claude CANTIN

**Membres :** Maxime TISSEROND, Jean-Pierre AUBIN, Muriel LOBEL, Pascal FOREST,  
Fabien QUERON

Excusée : Marylène HERVE

Présents exceptionnels en début de réunion : Frank BURGAUD, Ludovic SALARD et Gautier SALARD

Lieu de la réunion : Logis de la Compagnie à Ardin

## Début de la séance : 20h20

### 1<sup>er</sup> POINT : Présentation du Maillot Équipe D1 Poulies

Quelques membres de l'équipe poulie sont présents (Frank BURGAUD, Ludovic SALARD et Gautier SALARD)

Une maquette du maillot de l'équipe D1 poulies est présentée sur papier, avec l'emplacement des différents sponsors, les couleurs envisagées, ainsi que la matière du maillot.

20h45, l'équipe poulies se retire

Après discussion du bureau, le projet du maillot pour l'équipe Poulie est validé.

Le bureau évoque l'idée de faire une maquette pour un nouveau maillot de club, sur le même principe que ce maillot d'équipe. Il faudra voir, suite à réception du maillot de l'équipe D1 poulies, la qualité, la fabrication etc... pour envisager un nouveau maillot de club pour la saison 2024/2025.

### 2ème POINT : Règlement intérieur

Une réunion à 4 (Pascal, Fabien, Claude, Christophe) s'est tenue la semaine dernière pour effectuer une mise à jour du règlement intérieur.

Il devra être validé lors de la prochaine AG (AG 2024).

Le bureau valide les modifications apportées au règlement intérieur de la Compagnie qui sera voté à l'AG 2024.

### **3ème POINT : Règles de fonctionnement des équipes de club**

La participation et la composition des équipes aux différentes compétitions régionales, nationales, et aux championnats de France sont décidées par le conseil d'administration. Des tirs de sélection peuvent être organisés pour en sélectionner les membres.

Les conditions de prise en charge des frais induits par les participations aux compétitions spécifiques d'équipes sont définies ci-après. Ces conditions sont limitées par les finances de l'association, définies par le budget prévisionnel annuel validé par l'assemblée générale.

Tous les remboursements de frais sont faits sur présentation de justificatifs.

#### **Équipes en divisions nationales et aux championnats de France**

Les règles ci-après s'appliquent également aux équipes régionales sélectionnées pour la finale nationale des DRE.

- Inscriptions des équipes prises en charge par l'association.
- Déplacements :
  - Location de minibus par l'association, avec carburant et péages, au départ d'Ardin ;
  - Si déplacement avec une voiture particulière : frais réels, au départ d'Ardin ;
  - Si déplacement par plusieurs voitures particulières : forfait calculé sur la base de la prise en charge des coûts du minibus par l'association, à répartir entre les possesseurs des véhicules.
- Hébergements :
  - Forfait d'une nuit par personne petit déjeuner inclus, fixé par le conseil d'administration chaque année ;
  - Si compétition sur 2 jours, située à plus de deux heures de route : une nuit supplémentaire.
- Repas non pris en charge.

#### **Équipes au niveau régional**

- Inscriptions des équipes prises en charge par l'association.
- Déplacements :
  - Compétition située à plus de 2 heures de route : Location de minibus pris en charge par l'association, au départ d'Ardin ; Autres frais à la charge des archers ;
  - Compétition située à moins de 2 heures de route : frais non pris en charge.
- Hébergements non pris en charge.
- Repas non pris en charge.
- Frais des accompagnants des équipes jeunes : pris en charge soit par l'association soit par répartition entre les membres de équipes.

Le bureau décide de fixer le forfait hébergement par nuit et par personne à 40 € pour 2024.

### **4ème POINT : Accès privée sur le site**

Afin de diffuser les comptes rendus de réunion, d'Assemblée Générale, règlement intérieur etc.... auprès de l'ensemble des licenciés de la compagnie, un accès privé sera intégré sur le site de la Compagnie.

## **5ème POINT : Divers**

Achat de spots (éclairage des cibles lors de concours surtout en salle).

Le bureau valide l'achat de 2 lots de 10 spot LED.

Achat de chauffage pour la salle.

Le bureau valide l'achat rapidement de 2 radiateurs pour les entraînements salle.

Ménage à la salle des Etoffes.

Pascal souhaite proposer un planning pour l'entretien de la salle (WC, Balayage, blason etc ...).

Auparavant, un grand ménage devra être prévu afin de partir sur des bases propres. Du matériel sera acheté pour cet entretien hebdomadaire.

Un « Framadate » sera envoyé aux licenciés pour trouver des personnes pour faire ce « premier grand ménage », soit le samedi 9 ou le dimanche 10 décembre (10h-12h)

St Sébastien : Une invitation devrait être envoyée aux licenciés : Le 19 janvier 2024 à la salle du Chaillot, Soirée Raclette.

21h45, la réunion se poursuit sur le sujet du CF3D par équipe de club